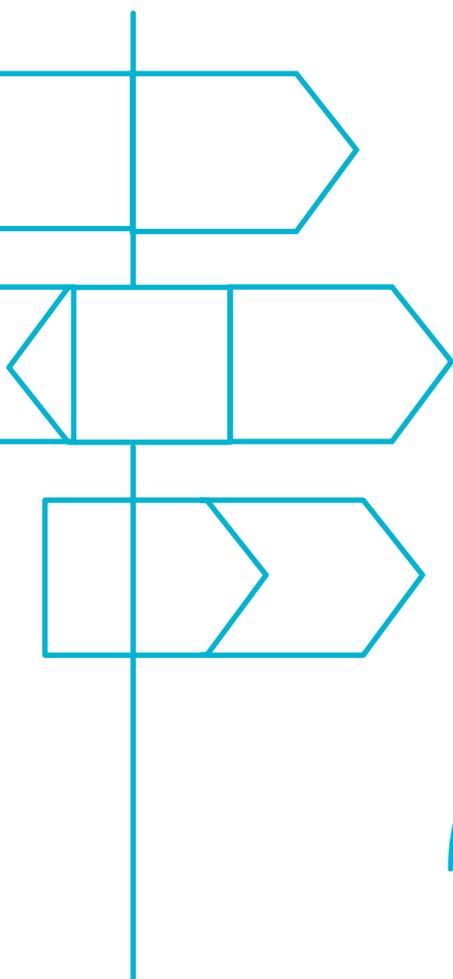


JUILLET 2025

Regards croisés sur l'intérim

1 | Image de l'intérim



Sommaire

1

Une opinion positive
de l'intérim

4

2

Les nombreuses facettes
de l'expérience en intérim

7

3

L'efficacité des agences
d'emploi reste reconnue

12

4

Des intérimaires moins au
fait du CDI

17

5

Une acceptabilité du CDI
en baisse

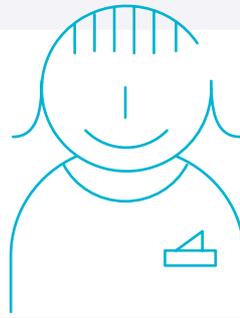
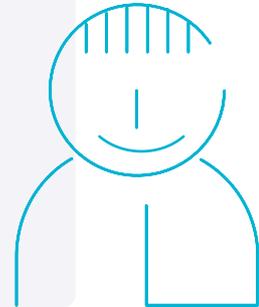
18



ÉCHANTILLON INTERROGÉ

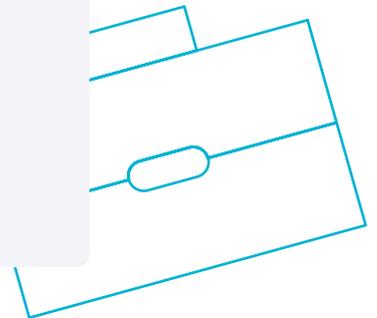
1 119

salariés intérimaires ayant réalisé
au moins une mission d'intérim au cours
de l'année écoulée

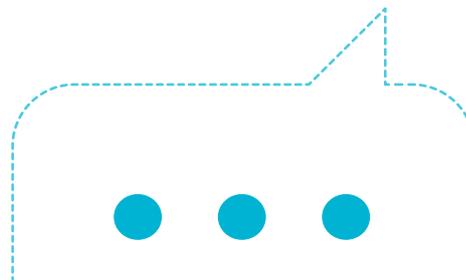


2 005

personnes du **grand public**
(salariés du public, salariés du privé,
demandeurs d'emploi, étudiants)



INTERVIEWS
RÉALISÉES EN LIGNE
PAR BVA



1

Une opinion positive de l'intérim

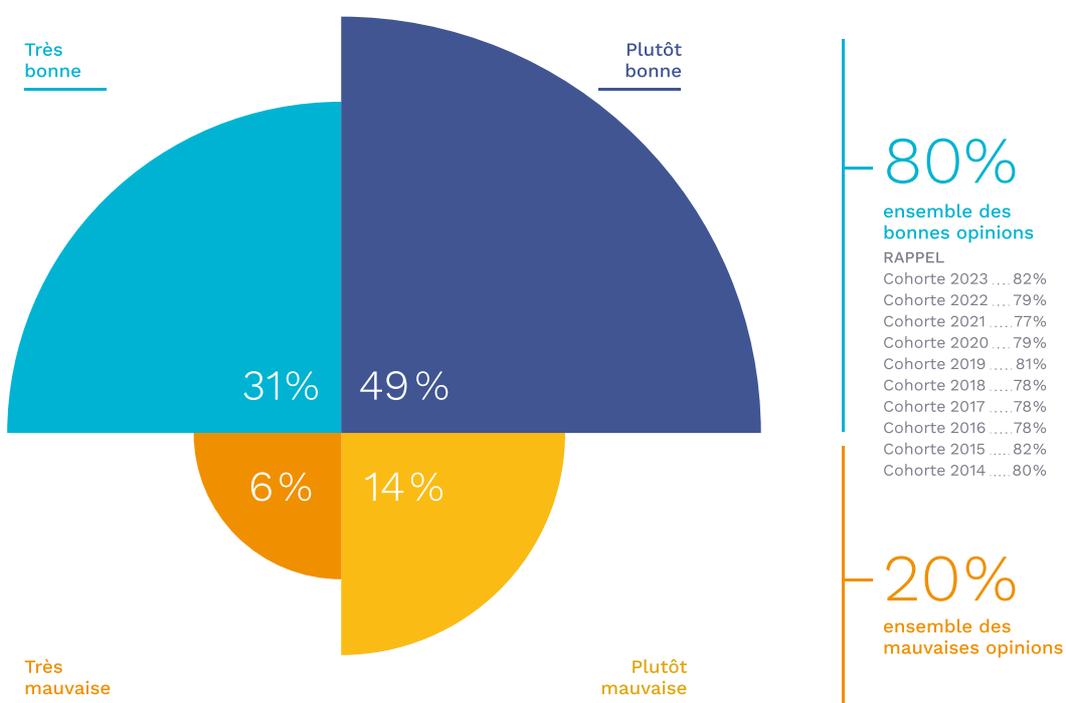
Avec 8 intérimaires sur 10 ayant une bonne opinion de l'intérim, l'image positive de l'intérim s'inscrit dans la durabilité

QUESTION

De manière générale, quelle opinion avez-vous de l'intérim ?



Répondants → Intérimaires



La majorité des personnes ayant eu une expérience dans l'intérim au cours de l'année en ont une **bonne opinion (80%)**.

31 %

ont même une **très bonne opinion** de l'intérim.

En plus de 10 ans, l'intérim a toujours su garder une bonne image auprès d'environ **8 intérimaires sur 10**.

La notion de liberté reste au premier plan des évocations spontanées à l'égard de l'intérim, et ce bien plus qu'en 2024

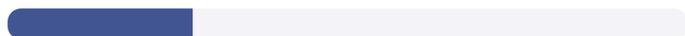
QUESTION

Lorsque l'on vous parle de l'intérim, quels sont les trois mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit ?

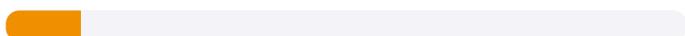


Répondants → Intérimaires

Liberté



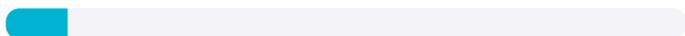
Précarité



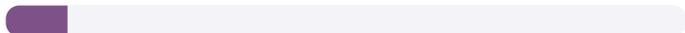
Salaire



Travail



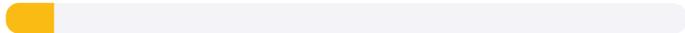
Flexibilité



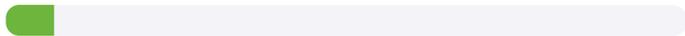
Choix



Temporaire



Mission



Expérience



Adaptabilité



Les évocations spontanées des intérimaires interrogés se montrent toujours ambivalentes

Cette année, la notion de « liberté » se détache bien plus qu'en 2024 des autres évocations spontanées. Elle était déjà Top 1 avec 19% de citations ; elle l'est à nouveau, mais avec 8 pts de plus (27%). Il s'agit d'une belle hausse pour une réponse « spontanée ».

Les notions de « salaire », de « travail » mais également de « précarité » suivent avec des taux d'évocation spontanés très proches de l'année dernière.

L'image de l'intérim reste donc très nourrie par la perception que l'on peut avoir du CTT.

Au sein du grand public, l'image de l'intérim suit une double dynamique : elle se détériore légèrement auprès des salariés et des demandeurs d'emploi ; elle progresse auprès des étudiants

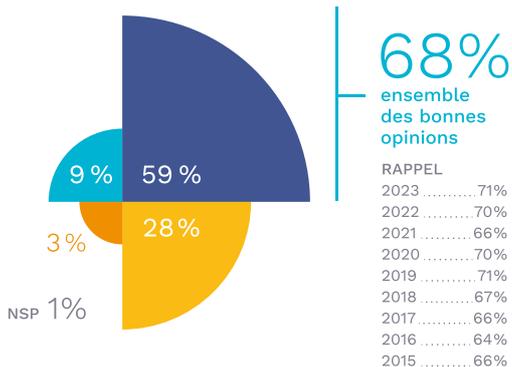
QUESTION

De manière générale, quelle opinion avez-vous de l'intérim ?

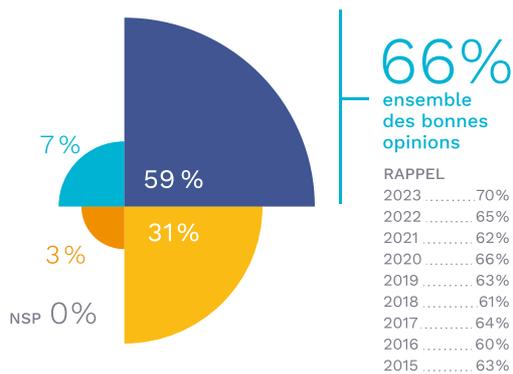


Répondants → Grand public

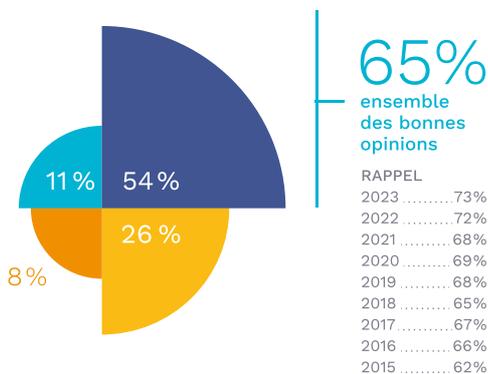
Salariés du privé



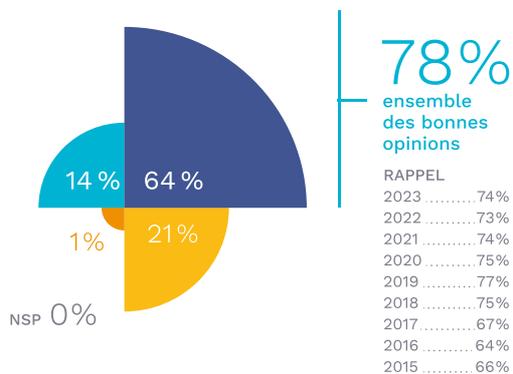
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



● Très bonne opinion ● Plutôt bonne opinion ● Plutôt mauvaise opinion ● Très mauvaise opinion



Le grand public (hors retraités) a une opinion plutôt correcte de l'intérim (au-delà de 65% d'opinions positives).

Toujours est-il que les scores de "bonnes opinions" sont en baisse cette année pour les salariés du privé, les salariés du public et les demandeurs d'emploi.

Les étudiants sont à un niveau de "bonnes opinions" jamais atteint auprès du grand public (78%), en contraste avec les salariés et les demandeurs d'emploi (en baisse).

Les nombreuses facettes de l'expérience en intérim

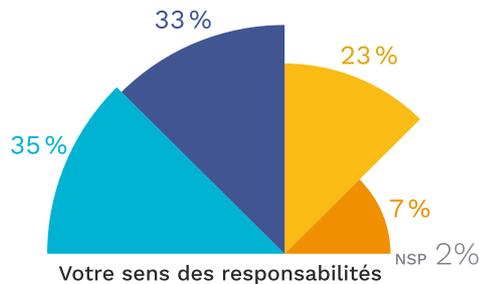
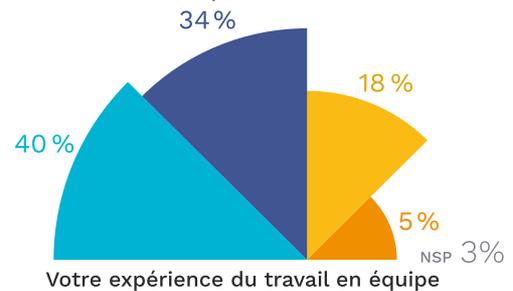
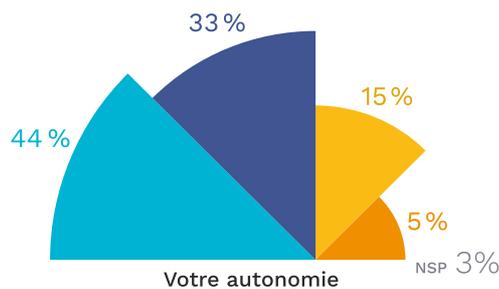
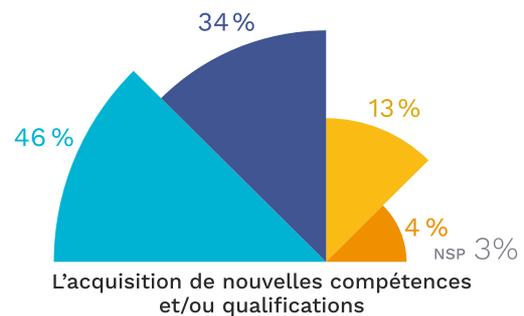
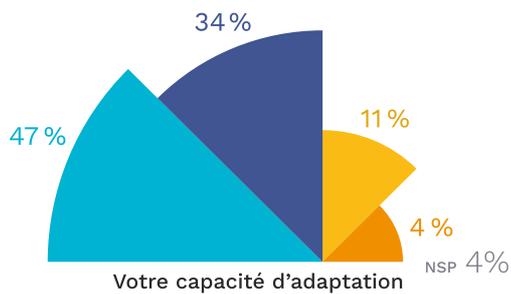
Les apports de l'intérim sont toujours jugés positivement, notamment : la capacité à développer l'adaptabilité, les compétences et l'autonomie

QUESTION

D'une manière générale, l'intérim vous a-t-il apporté quelque chose en ce qui concerne... ?



Répondants → Intérimaires



● Oui, tout à fait ● Non, pas vraiment
● Oui, plutôt ● Non, pas du tout

+ 3 PTS Évolution de l'ensemble « Oui » depuis un an

- 3 PTS

Les intérimaires de 2024 estiment que l'intérim leur a apporté quelque chose en ce qui concerne :

81%

Capacité d'adaptation

80%

L'acquisition de nouvelles compétences

77%

L'autonomie

74%

L'expérience du travail en équipe

68%

Le sens des responsabilités

Cette année, l'intérim leur a un peu moins apporté en "sens des responsabilités" (-3 points). Des perceptions positives toujours marquées (une majorité relative d'opinions « très positives »).

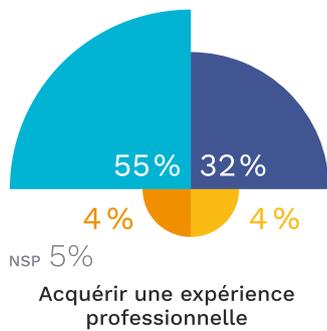
Un passage dans l'intérim est un moyen de diversifier ses compétences et ses expériences professionnelles et d'apprendre différents métiers

QUESTION

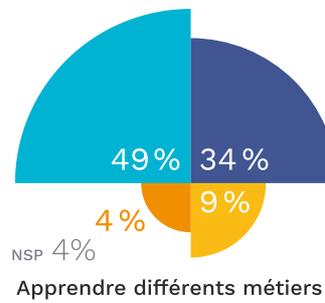
Selon vous un passage dans l'intérim est-il très utile, assez utile, peu utile ou pas du tout utile pour... ?



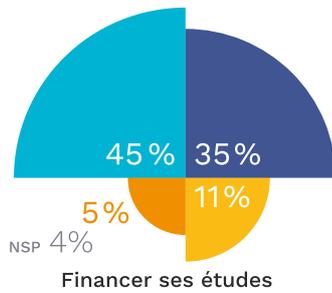
Répondants → Intérimaires



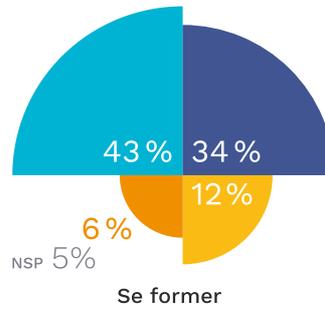
87%
ensemble « utile »
+ 3 PTS



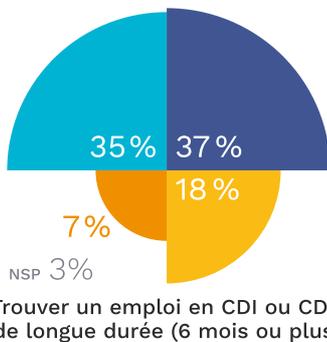
83%
ensemble « utile »



80%
ensemble « utile »



77%
ensemble « utile »



72%
ensemble « utile »
- 5 PTS

- Très utile
- Assez utile
- Peu utile
- Pas du tout utile

+ 3 PTS Évolution de l'ensemble « utile » depuis un an

Les intérimaires de 2024 estiment que l'intérim leur a été utile en ce qui concerne :

87%

Acquérir une expérience professionnelle

83%

Apprendre différents métiers

80%

Pour financer ses études

77%

Se former

72%

Trouver un emploi en CDI ou CDD de longue durée

La dimension « trouver un emploi en CDI ou CDD de longue durée » a perdu 5 points cette année.



L'expérience en intérim semble apporter un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, une relation de qualité avec les agences d'emploi et une rémunération satisfaisante

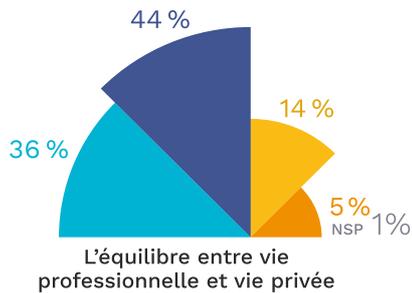
QUESTION

Par rapport à votre expérience du travail en intérim, êtes-vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait, très insatisfait en ce qui concerne...

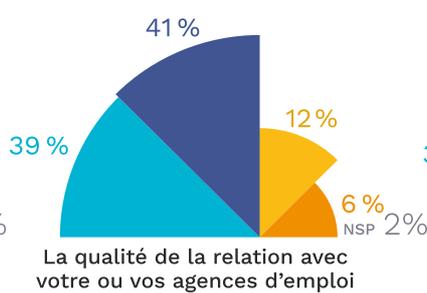


Répondants → Intérimaires

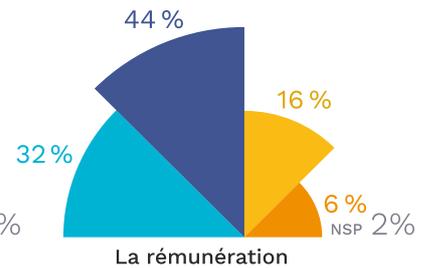
80% ensemble « satisfaction »



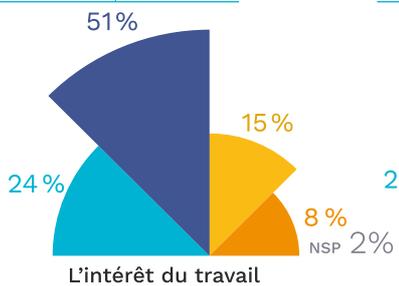
80% ensemble « satisfaction »



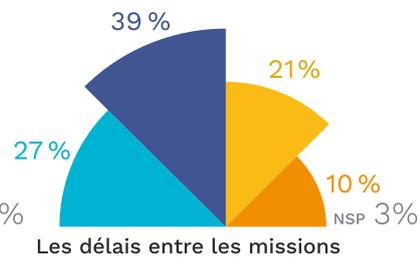
76% ensemble « satisfaction »



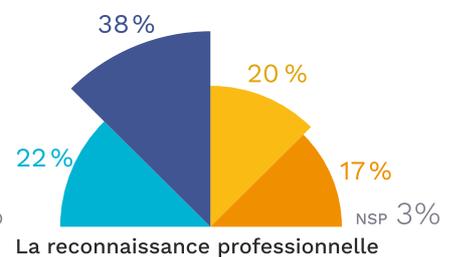
75% ensemble « satisfaction »



66% ensemble « satisfaction »
- 3 PTS



60% ensemble « satisfaction »



● Très satisfait ● Plutôt satisfait ● Plutôt insatisfait ● Très insatisfait

+ 3 PTS Évolution de l'ensemble « Satisfaction » depuis un an



Les intérimaires de 2024 se déclarent toujours satisfaits de la qualité de la relation avec leur(s) agence(s) (80%).

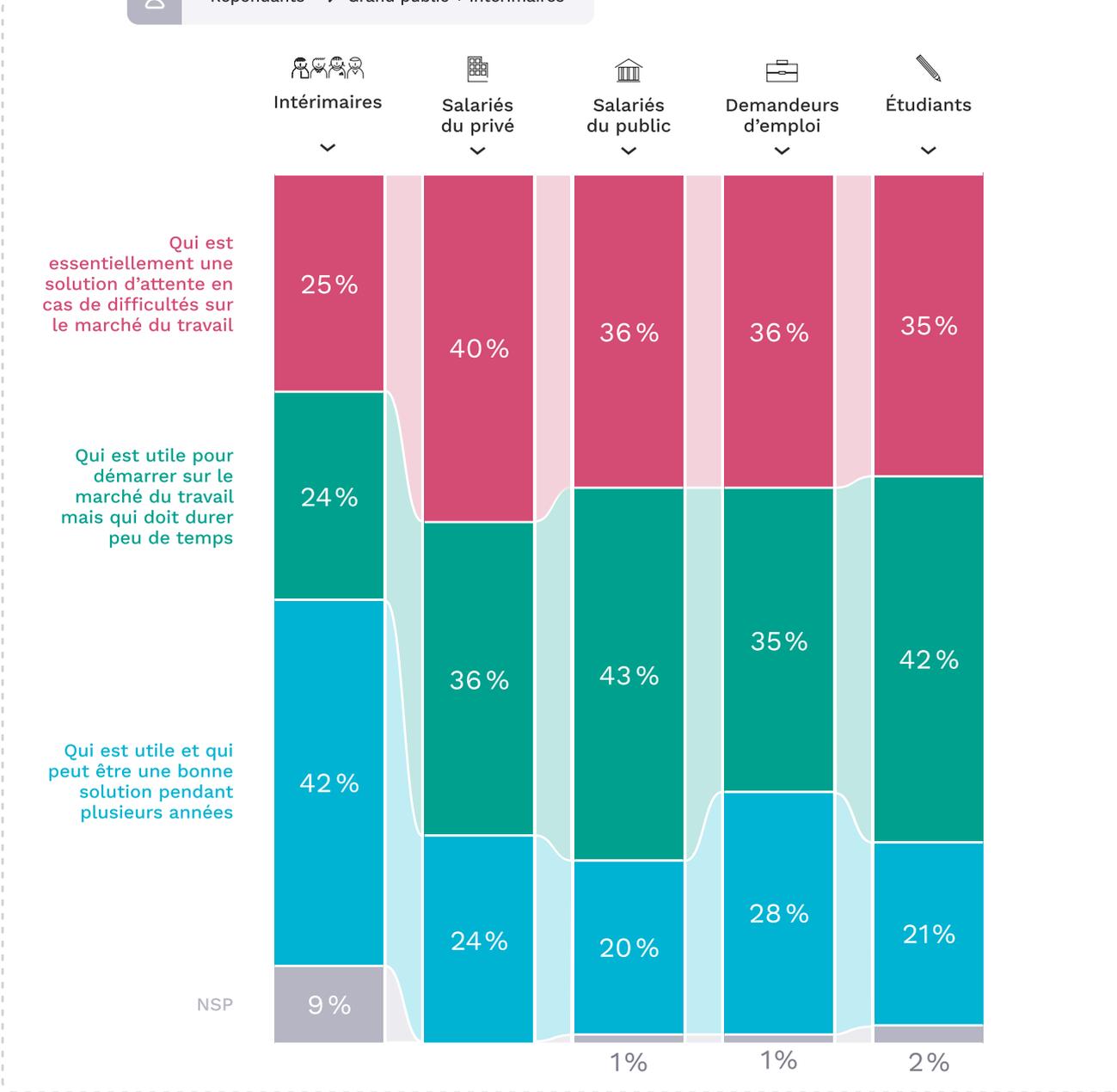
Les autres dimensions restent bien appréciées, notamment l'équilibre vie professionnelle / vie privée, la rémunération (maintien de la nette hausse enregistrée il y a deux ans) ainsi que l'intérêt du travail.

A noter une baisse de la satisfaction concernant les délais entre les missions (-5 points).

Le grand public continue de voir majoritairement l'intérim comme une solution transitoire, quand les intérimaires le perçoivent davantage comme une solution à long terme

QUESTION Pour vous, travailler en intérim est quelque chose... ?

Répondants → Grand public + intérimaires



Pour le grand public, l'intérim reste majoritairement perçu comme une solution transitoire.

En effet, les salariés du public et les étudiants perçoivent principalement l'intérim comme une solution utile pour entrer sur le marché, mais de courte durée.

Les salariés du privé voient davantage l'intérim comme solution d'attente. Les demandeurs d'emploi sont quant à eux assez partagés, même si ce sont les visions court-termistes qui dominent.

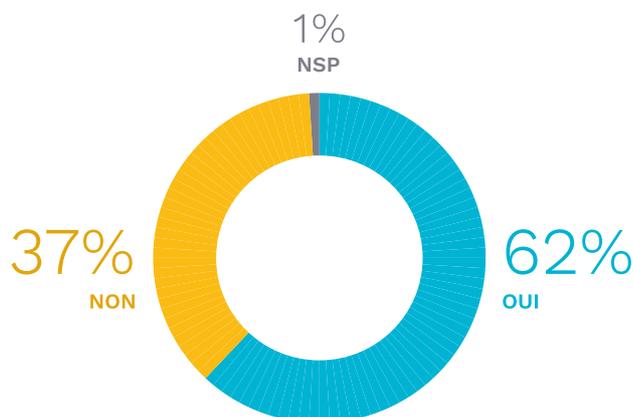
Les deux tiers des intérimaires pensent poursuivre l'intérim dans l'avenir, avec une polarisation entre vision court-termiste (moins de 6 mois) et une vision long-termiste (plus de 2 ans) pour ceux qui envisagent de continuer

QUESTION

Dans l'avenir, pensez-vous continuer à travailler en intérim ?



Répondants → Intérimaires



62%

des intérimaires envisagent de continuer à travailler en intérim dans l'avenir.

QUESTION

Pendant combien de temps pensez-vous continuer à travailler en intérim ?



Répondants → Intérimaires



La projection dans l'intérim se constitue de la manière suivante :

53% pensent continuer de travailler encore plus d'un an.

22% (+5 points par rapport à l'année précédente) pensent continuer à travailler encore plus de 2 ans.

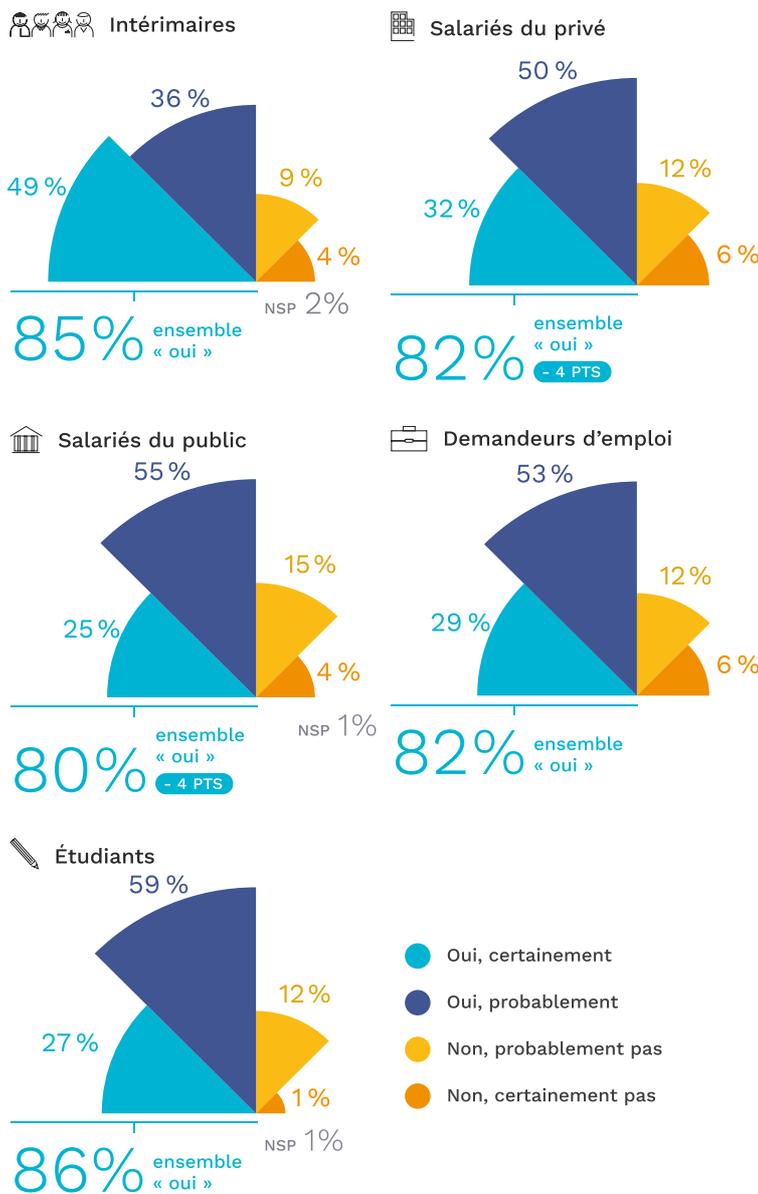
L'efficacité des agences d'emploi reste reconnue

La grande majorité des actifs recommanderait l'intérim à un proche

QUESTION

Conseilleriez-vous à un proche en situation de recherche d'emploi d'effectuer des missions d'intérim ?

Répondants → Grand public + intérimaires



85%

des intérimaires conseilleraient à un proche en situation de recherche d'emploi d'effectuer des missions d'intérim, dont 49% certainement.

A des niveaux très proches, le niveau de recommandation est également particulièrement élevé au sein du grand public.

Malgré un niveau de recommandation élevé, une baisse auprès des salariés du privé et du public est observée cette année (-4 points).

Quelle que soit la cible, les agences d'emploi sont des acteurs auxquels s'adresserait le grand public en situation de recherche d'emploi, malgré une tendance à la baisse

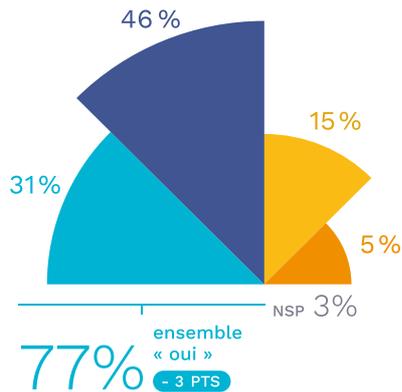
QUESTION

Si vous étiez en situation de recherche d'emploi, seriez-vous prêt à vous adresser à une agence d'emploi pour retrouver un emploi?

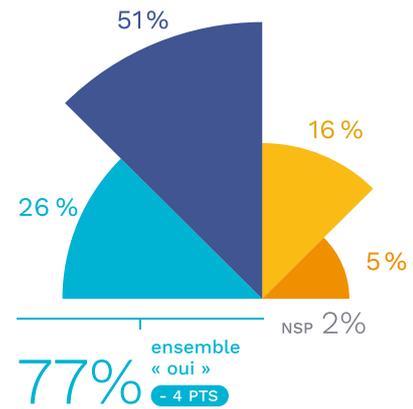


Répondants → Grand public

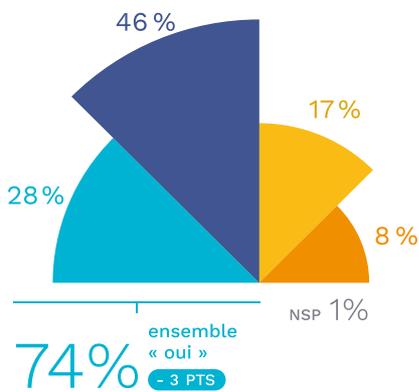
Salariés du privé



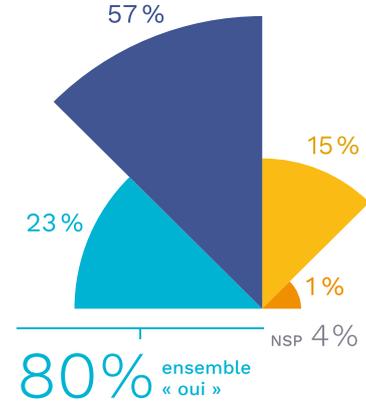
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



● Oui, certainement ● Oui, probablement ● Non, probablement pas ● Non, certainement pas



Le grand public s'accorde toujours dans la perception qu'il a des agences d'emploi : quelle que soit la cible interrogée, les trois quart ou plus seraient prêts à s'adresser à une agence pour retrouver (ou trouver) un emploi.

Une baisse générale est observée auprès du grand public cette année, jusqu'à -4 points pour les salariés du public.

L'efficacité des agences pour trouver un CDD ou un CDI aux demandeurs d'emploi est reconnue par plus des deux tiers du grand public

QUESTION

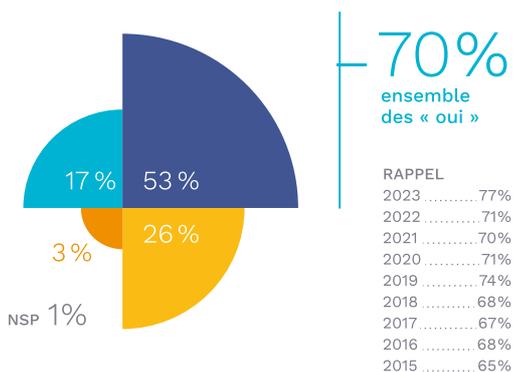
Selon vous, les agences d'emploi sont-elles efficaces pour trouver un emploi en CDD ou CDI aux demandeurs d'emploi ?



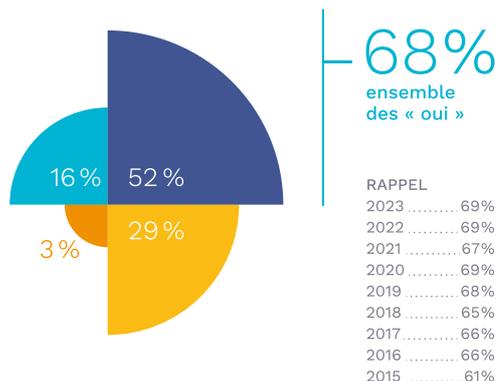
Répondants → Grand public



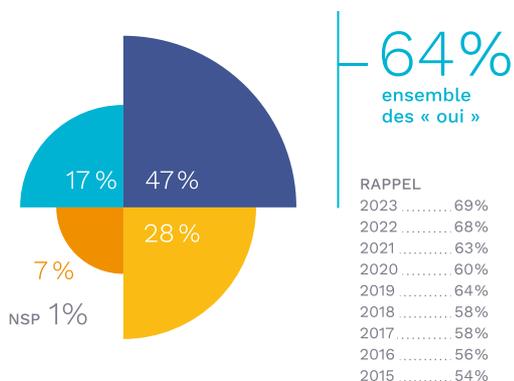
Salariés du privé



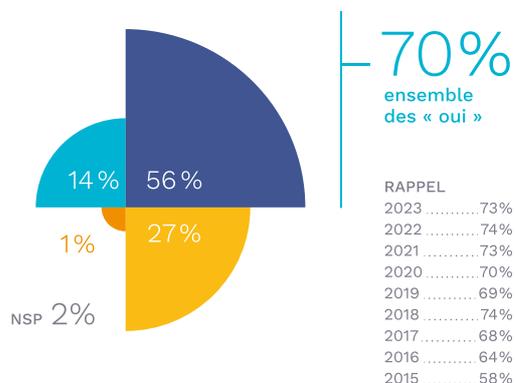
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



● Oui, tout à fait ● Oui, plutôt ● Non, pas vraiment ● Non, pas du tout



Environ deux tiers du grand public estiment que les agences d'intérim/ agences d'emploi sont efficaces pour trouver un CDD ou un CDI aux demandeurs d'emploi.

Après un pic en 2023 de la crédibilité des agences auprès des salariés du privé, la tendance de 2022 est retrouvée (70%).

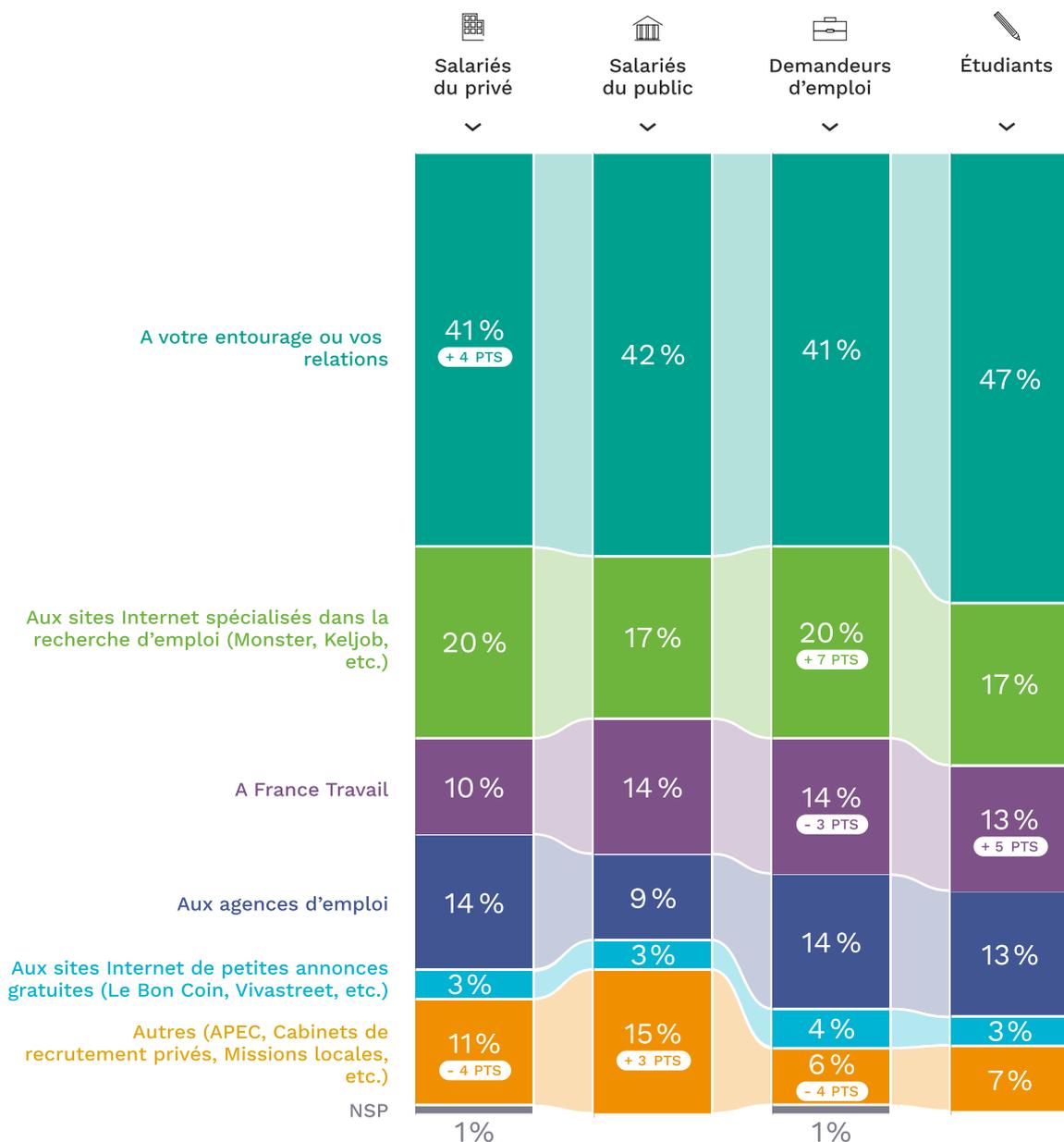
Le « réseau » reste le premier acteur de confiance dans une démarche de recherche d'emploi, et ce plus qu'avant chez les salariés du privé

QUESTION

À qui feriez-vous le plus confiance pour (re)trouver un emploi?



Répondants → Grand public



Les différentes cibles ont le plus confiance en leur « réseau » pour trouver un emploi.

Les étudiants, cette année, « miseraient » davantage sur le réseau, sur les sites spécialisés et sur France Travail (+5 points).

La confiance envers l'APEC, les cabinets de recrutement privés ou les Missions locales diminue pour les demandeurs d'emploi et pour les salariés du privé (-4 points). Idem pour France Travail (-3 points) pour les demandeurs d'emploi

Après France Travail, l'agence d'emploi reste l'acteur le plus consulté par les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi

QUESTION

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, quel(s) acteur(s) de l'emploi avez-vous contacté ?



Répondants → Demandeurs d'emploi

France Travail



Une agence d'emploi



Un cabinet de recrutement



LAPEC



Une Mission locale



Une Chambre des métiers



Autres



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



35%

Plus d'un tiers des demandeurs d'emploi a contacté une agence d'emploi lors de sa recherche.

France Travail (anciennement Pôle Emploi) reste l'acteur le plus contacté par les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi (79%)

Par rapport à l'année précédente, contacter les cabinets de recrutement dans le cadre de leur recherche d'emploi est une pratique moins populaire (-3 points).

4

Des intérimaires plus au fait du CDI Intérimaires (CDII)

La notoriété du CDII chez les intérimaires recommence à augmenter après deux années plus basses

QUESTION

Avez-vous déjà entendu parler du CDI Intérimaire ?



Répondants → Intérimaires

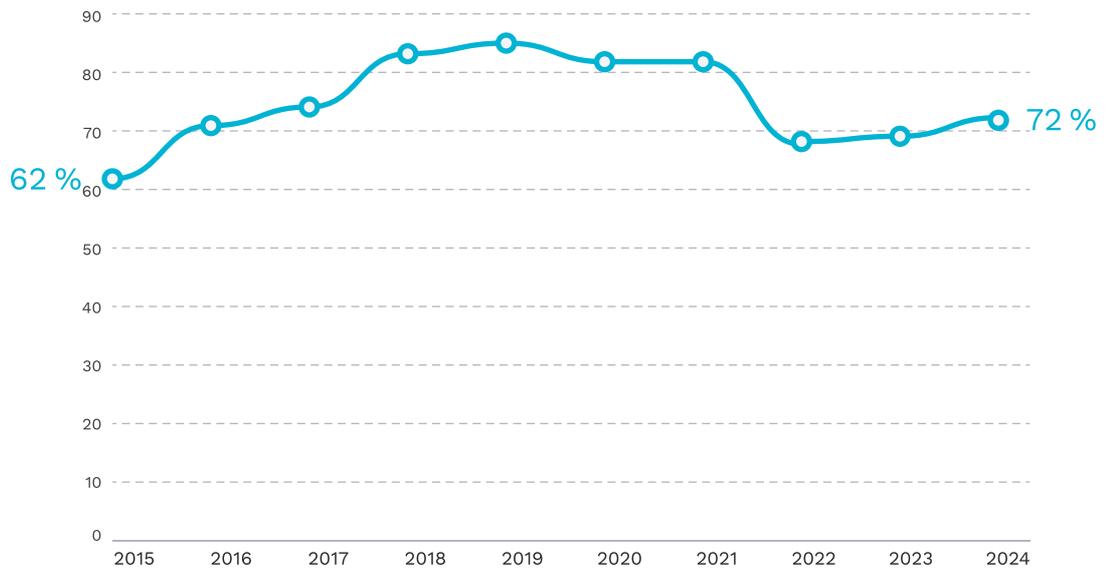
Oui et vous savez précisément de quoi il s'agit

Oui, vous en avez entendu parler ne serait-ce que de nom

Non, vous n'en avez jamais entendu parler



Évolution ensemble de « oui »



Question posée à tous les intérimaires ayant effectué une mission au cours de l'année écoulée, et pas seulement à ceux à qui le CDI-I a été proposé.



La notoriété du CDII augmente de 3 points du niveau enregistré l'année passée (69% en 2024).

En une décennie, la connaissance du CDII par les intérimaires a augmenté de 26 points, avec un pic à 85% en 2020.

La part de ceux qui savent précisément ce dont il s'agit est stable (47%).

5

Une acceptabilité en baisse

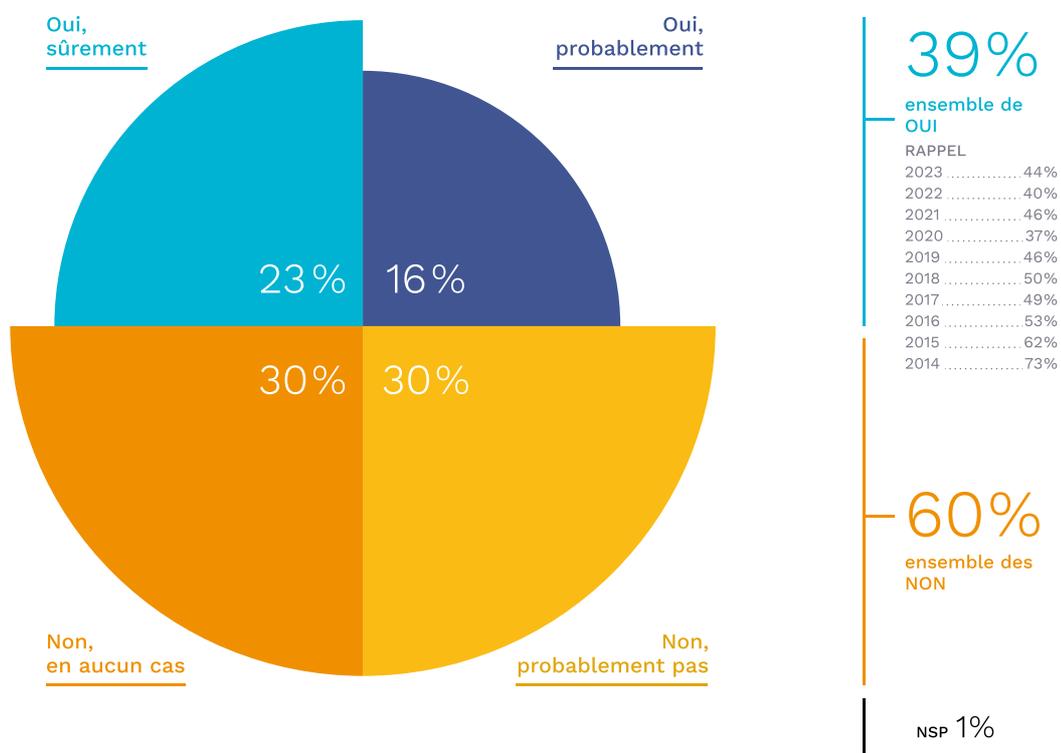
Après plusieurs années de baisses entre 2015 et 2020, l'attractivité du CDI semble avoir atteint un plancher autour des 40%

QUESTION

Vous-même, accepteriez-vous ce type de contrat (CDI Intérimaire) si une agence d'emploi vous le proposait ?



Répondants → Intérimaires



Les éléments présents sont complétés par une étude approfondie sur le CDI Intérimaire. À noter que les indicateurs présentés ici ont vocation à suivre dans la durée les évolutions de la connaissance et du positionnement des intérimaires vis-à-vis du dispositif. Pendant les premières années, alors que le dispositif monte en charge, il est normal de recenser des variations importantes d'une année sur l'autre, qui se stabiliseront avec le temps.



39%

des intérimaires accepteraient un CDI Intérimaire (CDII) si cela leur était proposé.

Le niveau d'acceptation d'un CDII reste en-dessous de 50% depuis 2020.

A noter toutefois une légère hausse (+3 points) des intérimaires sûrs d'accepter un CDII.

Les raisons d'accepter le CDI intérimaire portent avant tout sur son caractère « rassurant » par le maintien de l'activité et sa proximité avec le CDI

QUESTION

Pour quelles raisons accepteriez-vous un CDI-I ?



Répondants → Intérimaires

1

Maintien de l'activité professionnelle (stabilité de l'emploi, sécurité de l'emploi)

2

Une indemnisation à la hauteur du travail effectué (bonne rémunération, sécurité financière...)

3

Facilité d'avoir un emploi pérenne (emploi garantie, assuré...)

4

Possibilité de décrocher un CDI à la fin de la mission

5

Possibilité de bénéficier des avantages d'un CDI classique (prêt dans les banques, congé payé, crédit...)

Questions posées à tous les intérimaires ayant effectué une mission au cours de l'année écoulée et pas seulement à ceux à qui le CDI-I a été proposé.

UNE ÉTUDE COMPLÈTE SUR LE CDI INTÉRIMAIRE EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE

WWW.OBSERVATOIRE-INTERIM-RECRUTEMENT.FR

Contact

contact@observatoire-interim-recrutement.fr

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

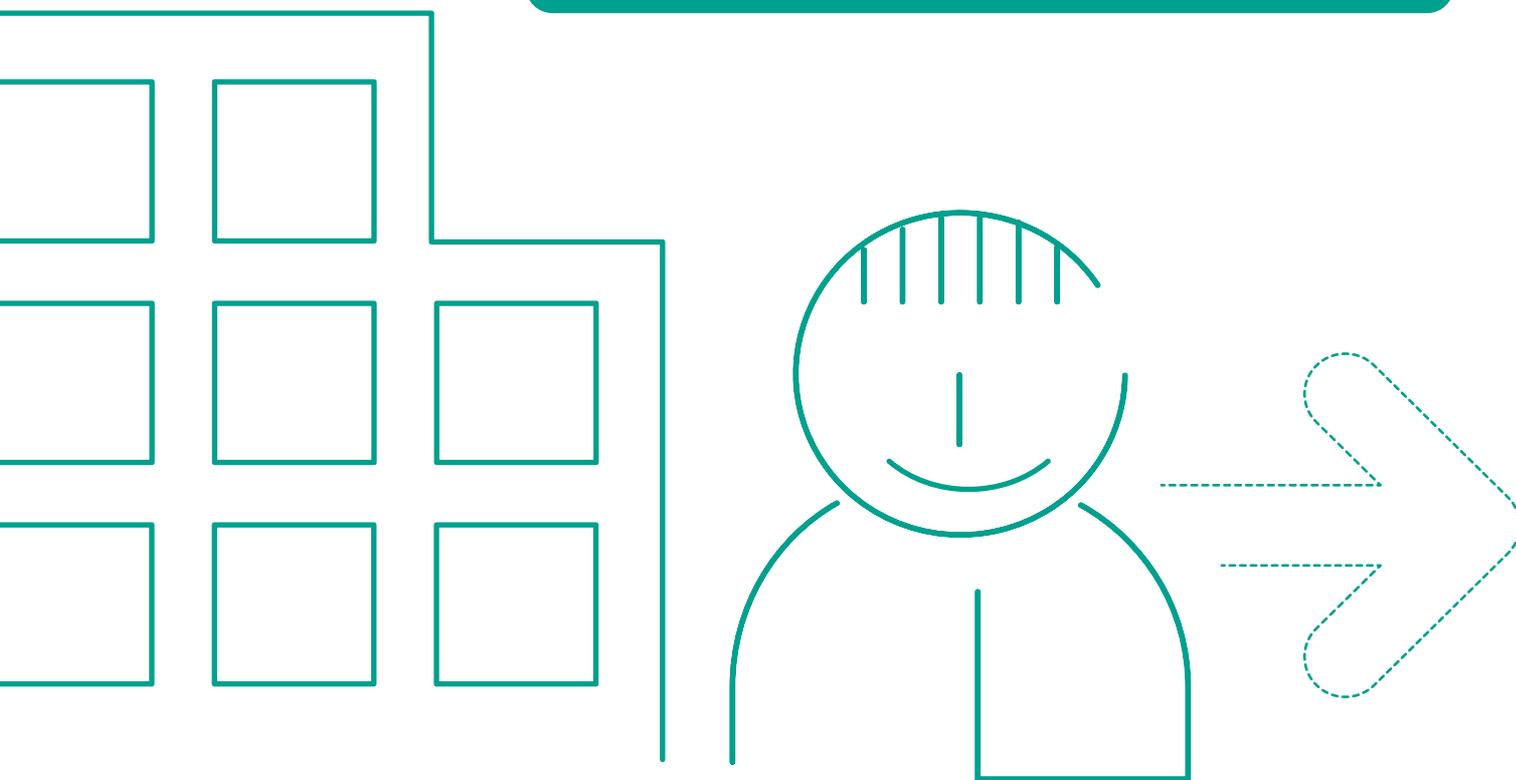
www.observatoire-interim-recrutement.fr

OBSERVATOIRE DE
L'**I**NTÉRIM ET
DU **R**ECRUTEMENT

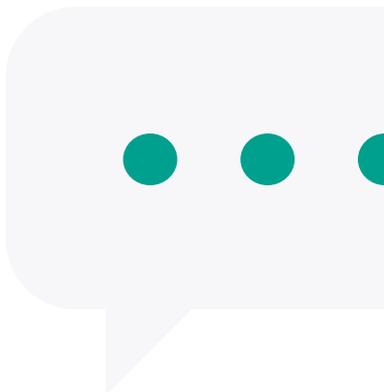
JUILLET 2025

Regards croisés sur l'intérim

2 | Parcours et stratégies d'emploi



Sommaire



PARTIE 1

Les conditions d'entrée en intérim 4

1

La situation à l'entrée
en intérim

5

2

Les attentes via à vis
de l'intérim

11

PARTIE 2

Les parcours professionnels sur un an 13

Do

EN MARS 2025, ENVIRON 1546 INTÉRIMAIRES ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

655

**nouveaux entrants
intérimaires en mars 2024**

(première inscription en intérim entre
2023 et 2024 et en mission d'intérim
en mars 2024)



1546

intérimaires en mars 2023

(première inscription en intérim
avant 2023 ou entre 2023 et 2024,
donc quelle que soit l'ancienneté)



**INTERROGÉS PAR
TÉLÉPHONE PAR BVA**

PARTIE 1

Les conditions d'entrée en intérim

Dans cette partie, les nouveaux entrants relatent leurs parcours professionnels avant l'expérience de l'intérim.

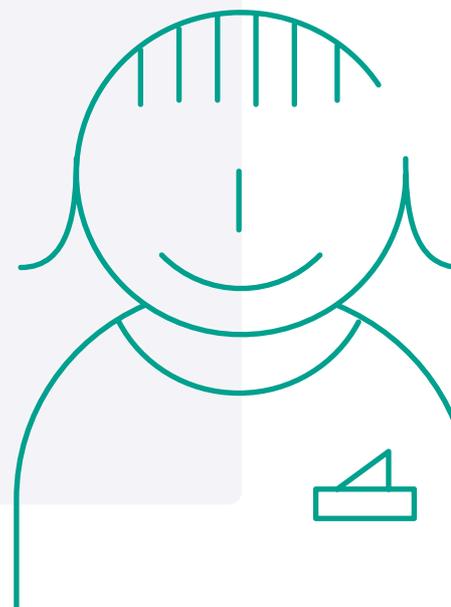
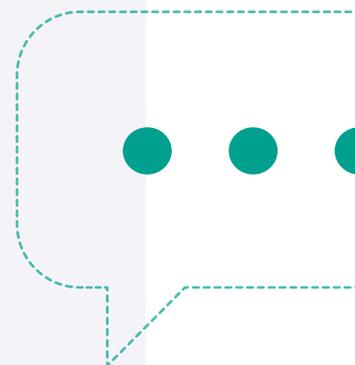
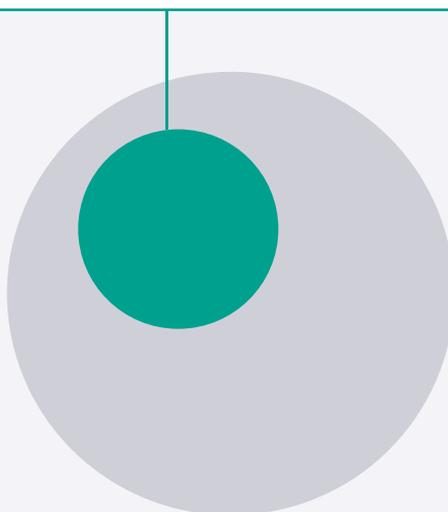


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

655

**nouveaux entrants
intérimaires en mars 2024**

(première inscription en intérim entre
2023 et 2024 et en mission d'intérim
en mars 2024)



Une population qui se féminise progressivement

Répartition hommes/femmes des personnes entrées en intérim en 2023/2024

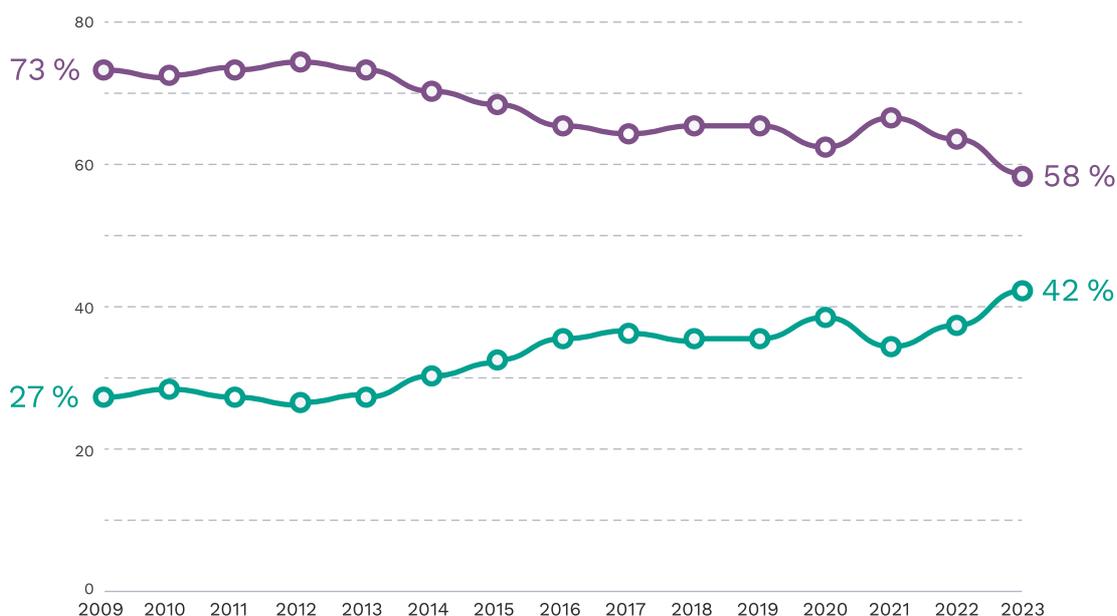


Population → ● Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

42%
FEMMES



58%
HOMMES



Avant 1986

Hommes

71 %

Femmes

29 %



58%

des nouveaux entrants
sont des hommes.

42 % des primo-entrants sont donc des femmes, connaissant un pic, témoignant de la poursuite de la féminisation du secteur amorcée autour de 2012 (16% de femmes en plus parmi les primo-entrants par rapport à 2012).

Les nouveaux entrants dans l'intérim ont en moyenne 27 ans

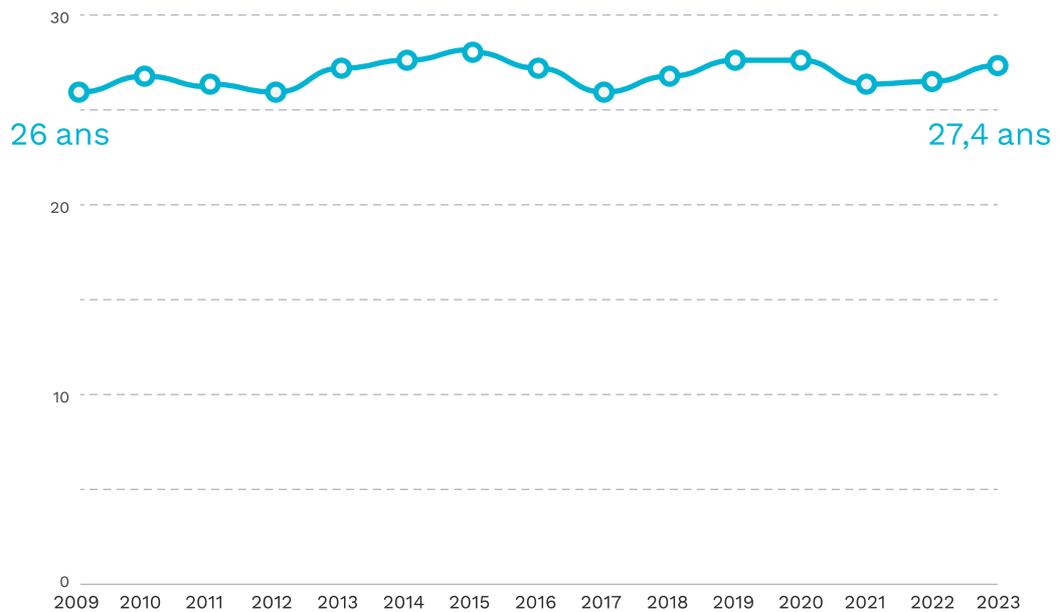
Âge des personnes entrées en intérim en 2022/2023



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Évolution de l'âge moyen



Âge moyen en 1991-1995

23 ans



27 ans

Âge moyen des nouveaux entrants lors de leur inscription en agence d'emploi

Si l'âge moyen d'entrée en intérim fluctue, depuis 20 ans celui-ci se situe toujours entre 25 et 28 ans.

Au moment de leur inscription, 62% des primo-entrants de 2023/2024 étaient sans emploi

QUESTION

Quelle était votre situation professionnelle principale au moment de votre inscription en agence d'emploi ?



62%

des nouveaux entrants en 2023/2024 étaient sans emploi au moment de leur inscription en agence d'emploi :

- 23% inscrits à France Travail sans indemnité de chômage
- 21% sans emploi et non inscrit à France Travail
- 18% inscrits à France Travail avec indemnité de chômage



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Inscrit à France Travail sans indemnité de chômage

23%

Sans emploi et non inscrit à France Travail

21%

Inscrit à France Travail avec indemnité de chômage

18%

Etudiant, élève

18%

En CDI

9%

En CDD

6%

Auto-entrepreneur

2%

En contrat d'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation...)

3%

Autre situation

0%

62%

Sans emploi

18%

Étudiants

20%

En emploi

18%

étaient étudiants

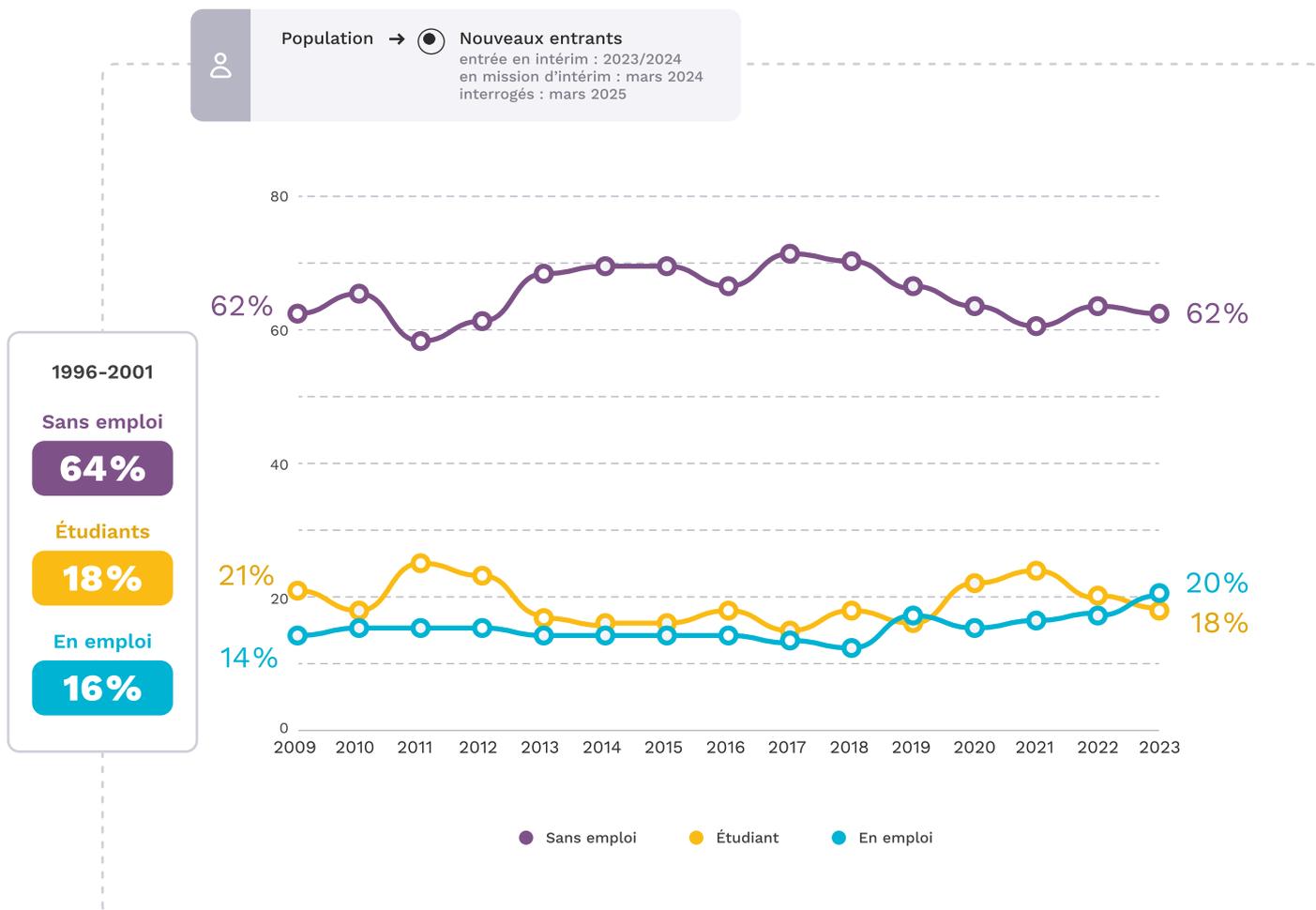
20%

étaient en emploi que ce soit en CDI, CDD ou en alternance

Ces personnes ont ainsi pu connaître diverses situations professionnelles avant leur première inscription.

La proportion de personnes en étude diminue parmi les nouveaux entrants ; davantage de personnes en emploi cette année

Situation professionnelle au moment de la première inscription en agence d'emploi selon la date d'entrée



Sans emploi

Les nouveaux entrants en intérim sont majoritairement sans emploi au moment de leur 1^{ère} inscription.

Parmi les personnes sans emploi, un léger écart se creuse entre les inscrits à France Travail (+2 points) et les non-inscrits (-3 points).

A l'instar de l'année 2019, la part de primo-entrants en emploi (20%) dépasse celle des primo-entrants étudiants (18%).

Près des deux tiers des personnes entrées en intérim en 2023/2024 disposaient déjà d'une expérience en CDI ou en CDD avant leur entrée

QUESTION

Avant votre entrée en intérim, aviez-vous déjà été employé dans une entreprise en... ?



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

CDD 45%

CDI 37%

Contrat d'apprentissage 27%

Contrat de professionnalisation 10%

Contrat aidé (emploi aidé, contrat d'insertion, CUI, CAE, etc.) 8%

Aucun contrat 27%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



63%

des nouveaux entrants en 2023/2024 ont connu au moins une expérience de CDI ou CDD avant leur entrée en intérim

45%

Près de la moitié déclare avoir connu une expérience en CDD avant leur inscription en agence d'emploi

37%

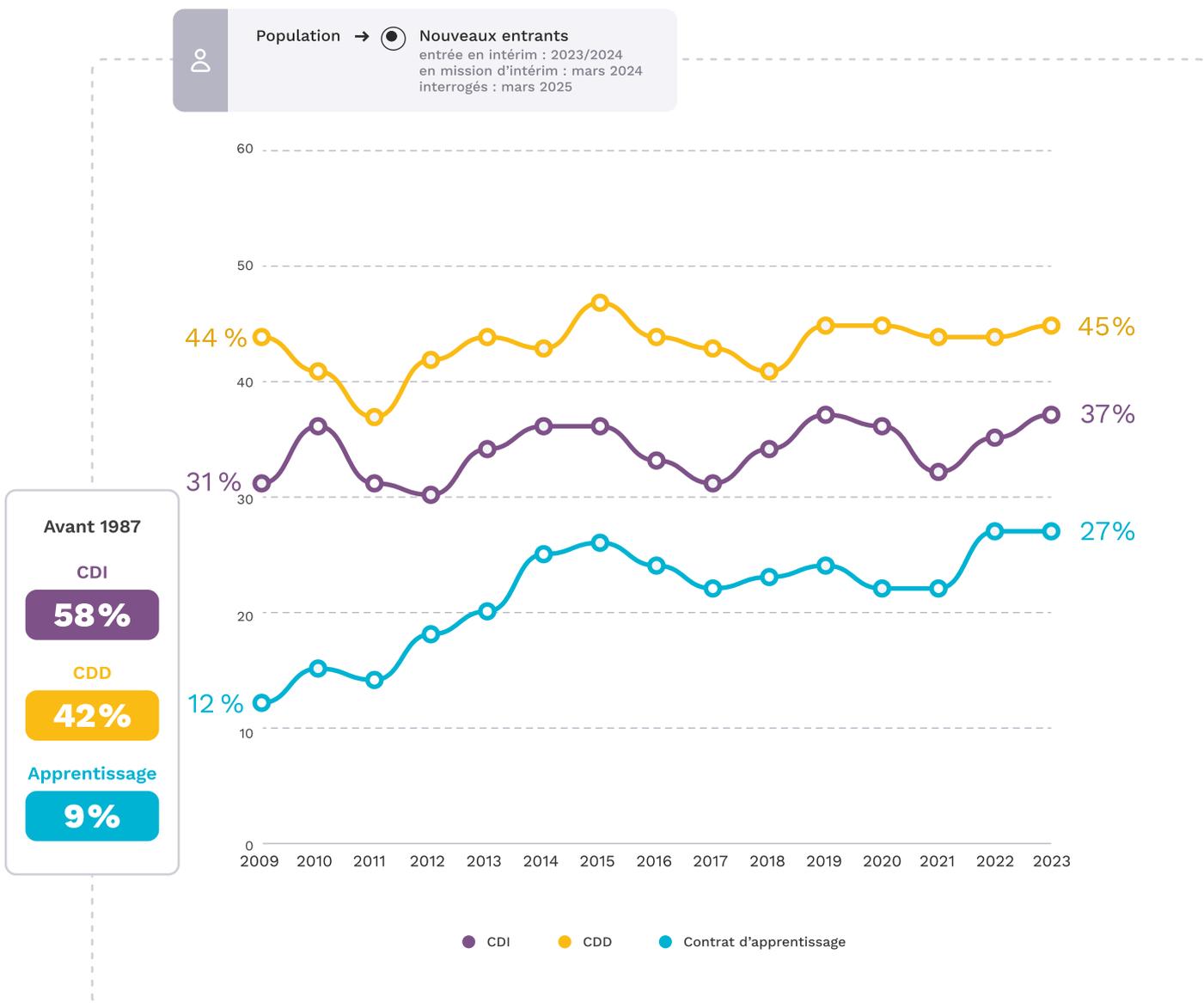
Plus d'un tiers (37%) ont connu une expérience en CDI

27%

Plus d'un quart n'avait connu aucune autre forme d'emploi auparavant

La hausse progressive de la part des contrats d'apprentissage chez les nouveaux entrants se confirme cette année

Évolution de l'expérience d'autres contrats selon la date d'entrée



Près de la moitié des nouveaux entrants avaient déjà expérimenté le CDD avant d'entrer en intérim (45%).

Une part (croissante depuis 2021) avait déjà été en CDI (37%). Ce score n'est toutefois pas atypique et se situe dans la fourchette haute de ceux enregistrés au cours des 10-15 dernières années.

La part des nouveaux entrants ayant déjà été en contrat d'apprentissage se stabilise cette année à 27% sur son plus haut plateau.

Le besoin de travailler rapidement reste la principale raison du recours à l'intérim

QUESTION

Plus précisément, quelle est la raison principale qui vous a amené à travailler en intérim ?



Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Vous vouliez travailler et l'intérim vous permettait d'avoir un emploi rapidement

34%

Vous ne trouviez pas de CDD ou de CDI et vous vous êtes tourné vers l'intérim

11%

Vous vouliez avoir différentes expériences professionnelles avant de vous fixer

14%

Vous n'aviez pas d'expérience professionnelle et l'intérim vous permettait d'en avoir une

10%

Vous ne vouliez pas travailler tout le temps et vous vouliez pouvoir vous arrêter quand vous le souhaitiez

11%

Vous disposiez d'une période disponible pendant laquelle vous vouliez travailler

8%

Vous espériez trouver un emploi permanent dans les entreprises où l'on vous enrôlerait en mission

8%

Aucune / NSP

4%

45%

Logique d'accès à l'emploi

24%

Logique de formation

19%

Logique de choix personnel

8%

Logique d'insertion



45%

Pour près de la moitié des nouveaux entrants (45%), le recours à l'intérim s'inscrit dans une logique d'accès à l'emploi : avoir un emploi rapidement, et/ou à défaut obtenir un CDI / CDD.

24%

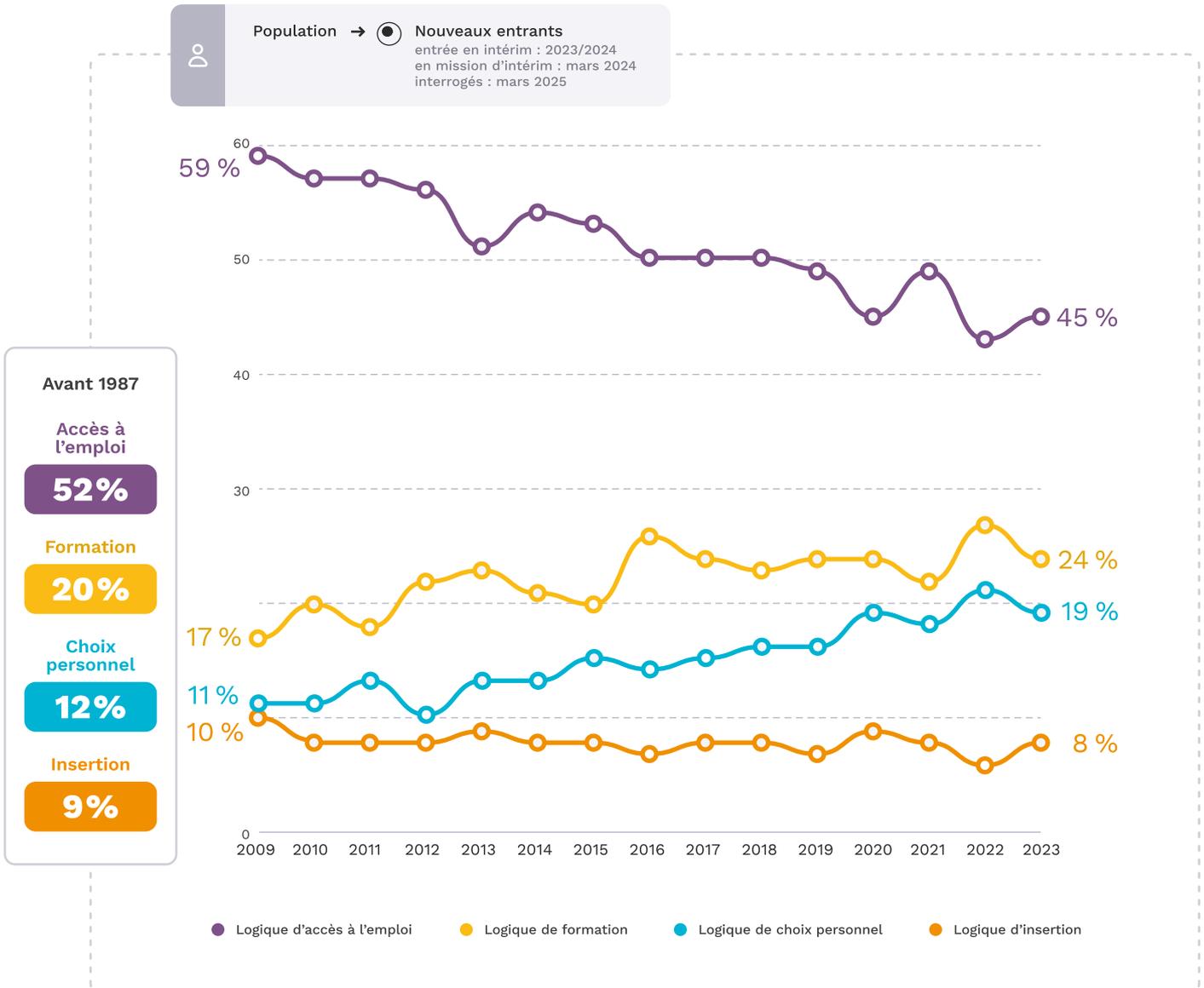
Pour près d'un quart, il s'agit d'une bonne opportunité de formation : avoir différentes expériences professionnelles et/ou acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle.

19%

Pour 19% cela correspondait davantage à une logique de choix personnel et pour 8% à une logique d'insertion.

Si l'intérim reste majoritairement perçu comme un moyen d'accéder rapidement à l'emploi, deux autres logiques prennent de plus en plus d'importance : la logique de formation et la logique personnelle

Raison principale du travail en intérim pour les nouveaux entrants



La logique d'accès à l'emploi reste la principale raison de l'entrée en intérim. Cette raison est néanmoins de moins en moins évoquée (59% en 2009, 45% en 2023-2024)

A contrario, les logiques relatives au choix personnel (11% en 2009, 19% en 2023-2024) ou la formation (17% en 2009 et 24% en 2023-2024) prennent de plus en plus de poids.

L'intérim voit donc son image progressivement changer. Il est de moins en moins vu comme une voie "de secours" et plus comme une "alternative", apportant flexibilité et possibilité de se former.

PARTIE 2

Les parcours professionnels sur un an

Dans cette partie, les expériences professionnelles des nouveaux entrants et des intérimaires avec plus d'ancienneté sont comparées.

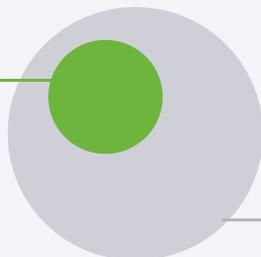


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

655

nouveaux entrants
intérimaires en mars 2024

(première inscription en intérim
entre 2023 et 2024 et en
mission d'intérim en mars
2024)



1 546

intérimaires en mars 2024

(première inscription en intérim avant
2024 ou entre 2023 et 2024, donc
quelle que soit l'ancienneté)



TEMPORALITÉ DE L'ENQUÊTE

MARS 2024

MARS 2025

toutes les personnes
interrogées étaient
en intérim

moment
de l'enquête

analyse comparative des
expériences professionnelles

Un peu plus de 4 intérimaires sur 10 ont connu, l'année dernière, une période sans mission non souhaitée

QUESTION

Au cours des douze derniers mois, ya-t-il eu des périodes pendant lesquelles vous vouliez travailler en intérim et on ne vous proposait pas de mission ?



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants
en 2023/2024
interrogés en mars 2025

Ensemble des intérimaires
de mars 2024
interrogés en mars 2025



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



44%

des nouveaux entrants disent avoir connu des périodes sans mission au cours de l'année.

En comparaison, les nouveaux entrants de 2022 (qui ont vraisemblablement un peu plus d'expérience dans l'intérim que ceux de 2023/2024) sont 40% à avoir connu une interruption non désirée au cours de la même période.

En 2024, il y a eu 43% d'interruption non désirée (quelque que soit l'ancienneté dans l'intérim) contre 41% en 2023.

Un peu plus d'un tiers des intérimaires ont été amenés à refuser une ou plusieurs missions

QUESTION

Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de refuser des missions d'intérim



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants
en 2023/2024
interrogés en mars 2025

NON

65 %

OUI

35 %

Ensemble des intérimaires
de mars 2024
interrogés en mars 2025

64 %

36 %

+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



35%

des nouveaux entrants de 2023/2024 ont été amenés à refuser une ou plusieurs missions au cours de l'année écoulée.

Un score identique à celui des nouveaux entrants de 2022.

Peu de changements également par rapport à l'année dernière : 36% des intérimaires ont refusé une ou plusieurs missions en 2024. Pour rappel, en 2023 ils étaient 37%.

Les horaires de travail, le temps de trajet et le défaut de qualifications : les trois principaux facteurs motivant le refus d'une mission

QUESTION

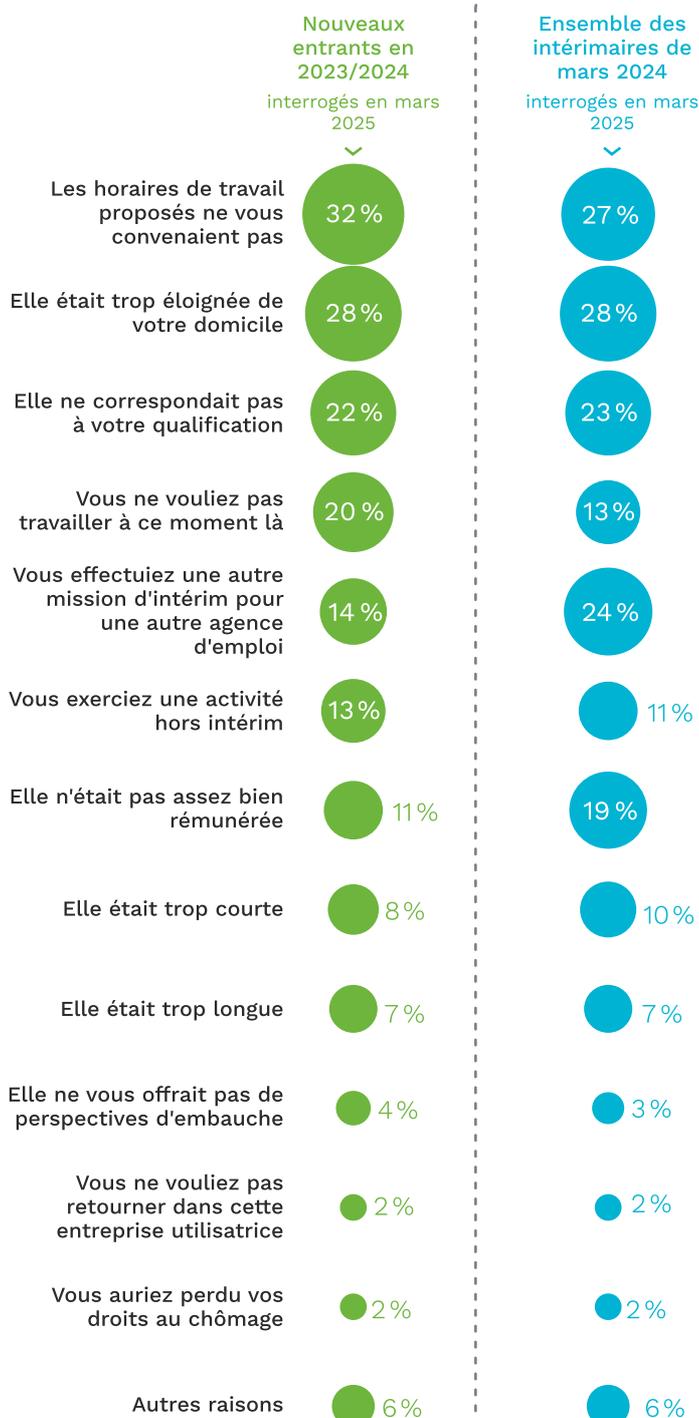
Parmi les raisons suivantes, laquelle ou lesquelles expliquent que vous ayez refusé une ou plusieurs missions d'intérim ?



Population → ●

Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



En tête des raisons évoquées pour expliquer le refus d'une mission, on retrouve à nouveau une **incompatibilité d'horaires (en hausse)** ou un **éloignement trop important de la mission**. Dans des proportions moindres, on distingue également une **inadéquation avec les qualifications**.

Les nouveaux entrants se distinguent de la moyenne des intérimaires avec : **plus de refus de certaines missions car ils ne souhaitaient pas travailler (20% contre 13% en moyenne)**

Les nouveaux entrants se distinguent de la moyenne des intérimaires avec : **moins de refus parce qu'ils effectuaient une autre mission (14% contre 24% en moyenne) ou parce qu'elle n'était pas assez bien rémunérée (11% contre 19% en moyenne)**.

Si la voiture reste le premier moyen de locomotion des intérimaires, les transports en commun et les mobilités douces comme le vélo gagnent du terrain

QUESTION

Par quel moyen vous rendez-vous le plus souvent sur le lieu de travail de vos missions d'intérim ?

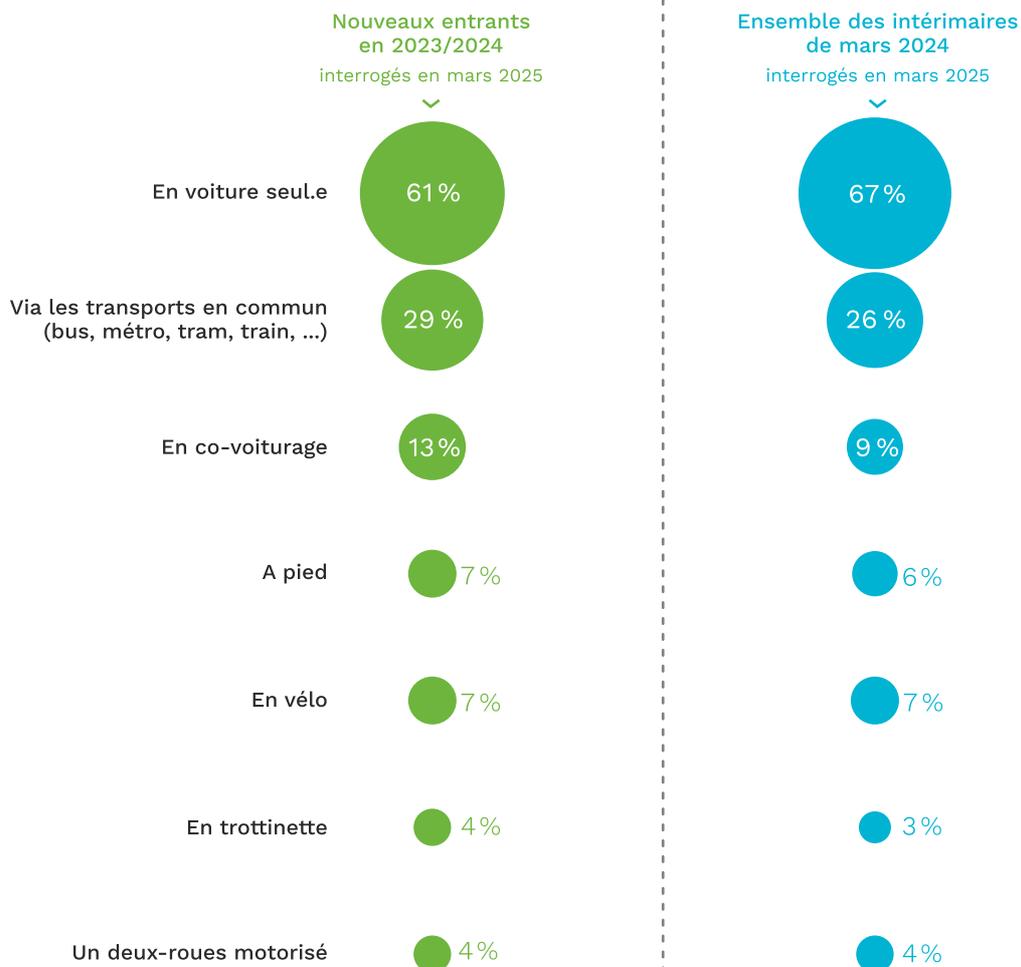


Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



Pour 61% d'utilisateurs chez les nouveaux entrants 2023/2024 et 67% pour l'ensemble des intérimaires, la voiture reste le principal moyen de transport des intérimaires.

La voiture perd toutefois du terrain sur l'ensemble des intérimaires (-4 points).

A contrario, les transports en commun (26%, +4 points) et le vélo (7%, +3 points) en gagnent.



Des nouveaux entrants 2023/2024 un peu plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des intérimaires, mais un temps de trajet pas beaucoup plus court

QUESTION

En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour vous rendre sur le lieu de votre mission (aller seulement) ? Et quelle est la durée moyenne de ces trajets (aller seulement)



Population → Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

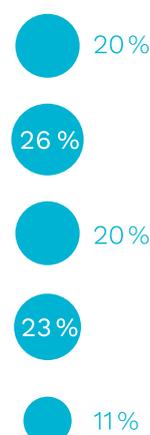


Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

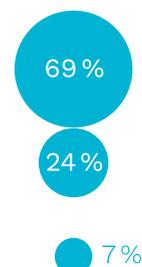
Nouveaux entrants
en 2023/2024
interrogés en mars 2025

Ensemble des intérimaires
de mars 2024
interrogés en mars 2025

DISTANCE



DURÉE



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



20,5 km

Les nouveaux entrants de 2023/2024 sont plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des intérimaires.

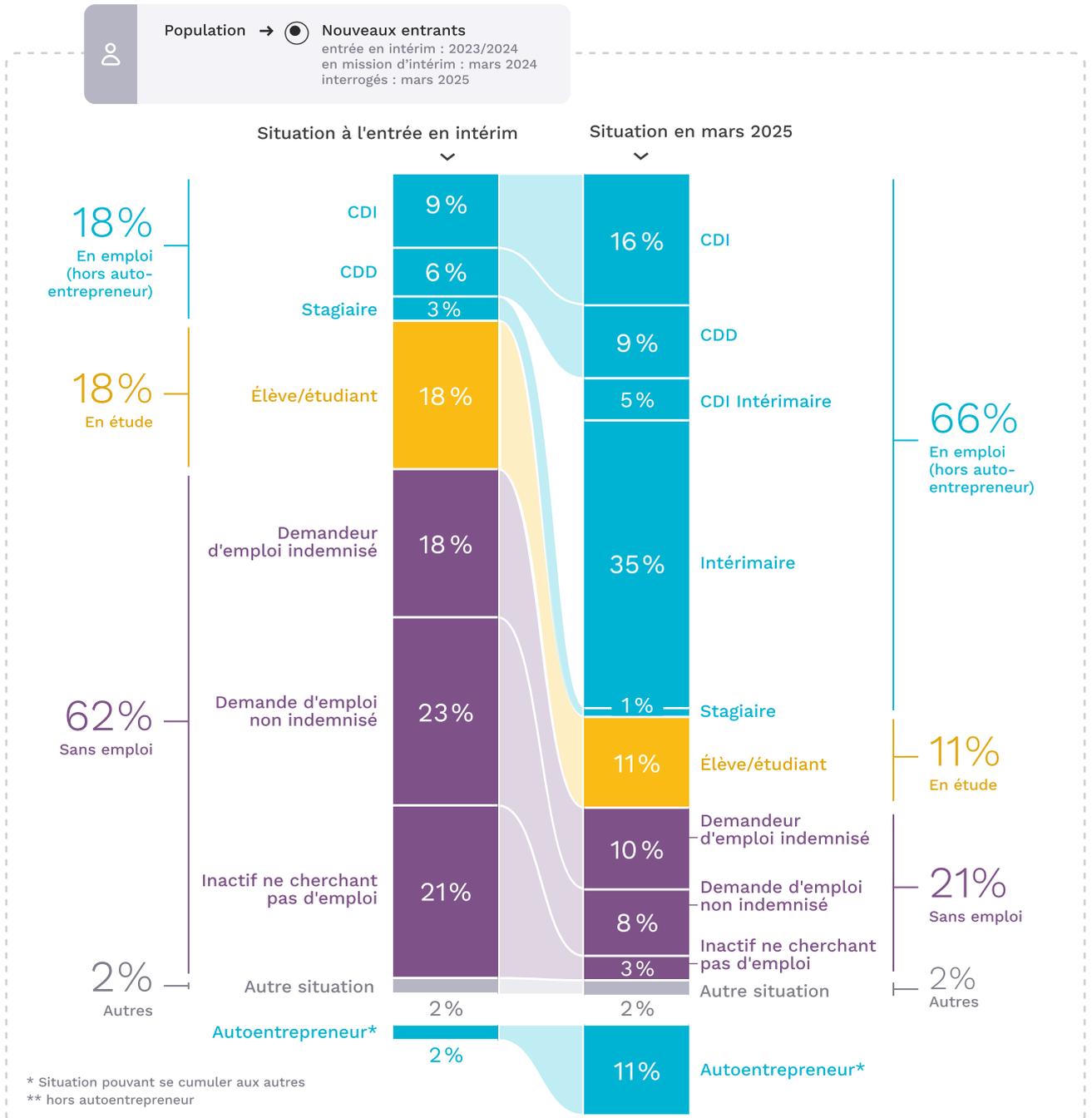
24,3 km

Pour l'ensemble des intérimaires qui ont plus de trajet à faire.

Toutefois, si les nouveaux entrants sont plus proches géographiquement, la différence de temps de trajet est faible, sans doute du fait de l'utilisation plus importante des transports alternatifs chez les nouveaux entrants de 2023/2024.

Sur 100 nouveaux entrants 2023/2024, 25 étaient en CDI ou en CDD dans une entreprise au cours du mois de mars 2025

Les trajectoires professionnelles des nouveaux entrants en 2023/2024



25%

des nouveaux entrants, 1 à 2 ans après leur passage en intérim, sont en CDI ou CDD : 16% en CDI et 9% en CDD

35%

sont toujours intérimaires et 11% sont auto-entrepreneurs

La proportion des demandeurs d'emploi passe de 41% à l'entrée en intérim à 18% 1 à 2 ans après le passage en intérim; celle des salariés en CDI/CDD passe de 15% à 25%.

Un an après, la part de personnes encore en intérim est de 35% chez les nouveaux entrants, 41% chez ceux de la cohorte de mars 2024

QUESTION

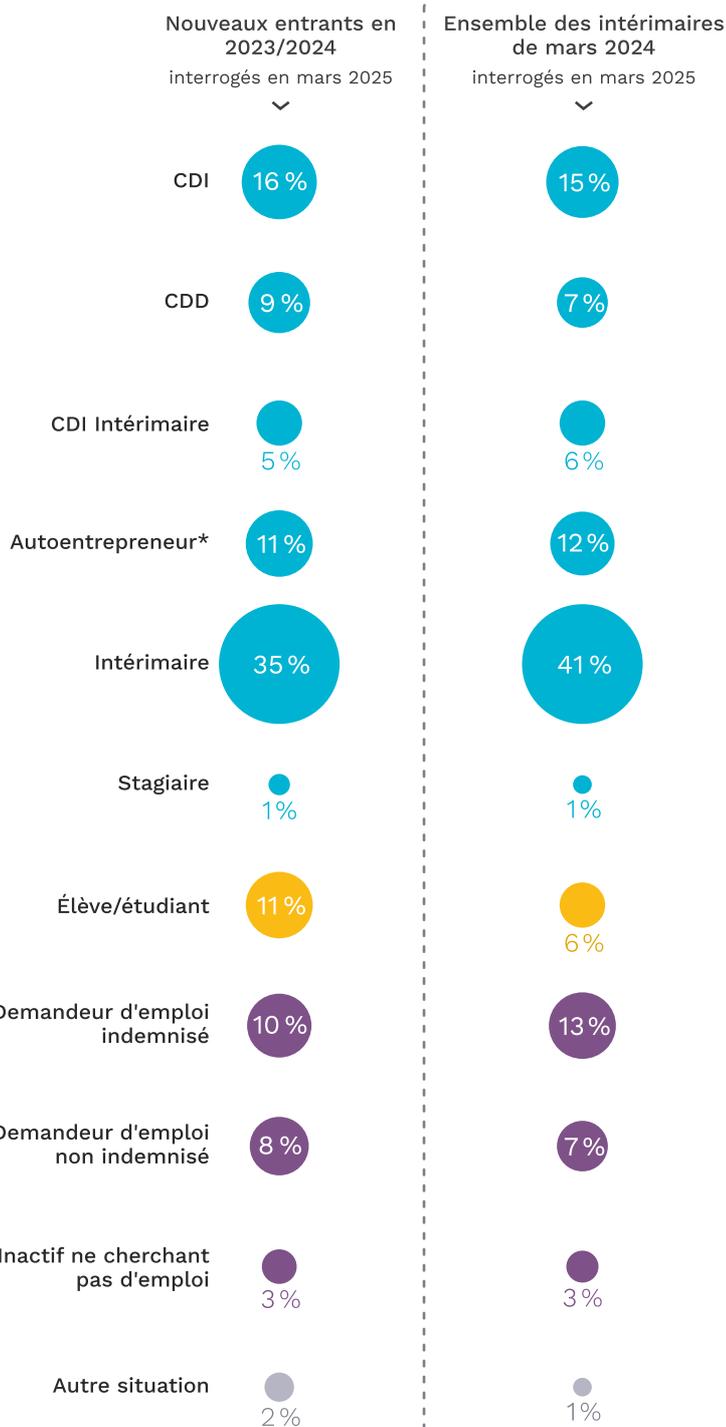
Quelle est votre situation professionnelle actuellement (mars 2025) ?



Population → ●

Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



* Situation pouvant se cumuler aux autres



En mars 2025, les situations professionnelles des nouveaux entrants et de la cohorte de mars 2024 se distinguent très légèrement.

- Parmi la population nouveaux entrants 2023/2024 on observe :
- une part moindre de personnes encore intérimaires (< de 6 points)
 - une part supérieure d'intérimaires redevenus étudiants (> de 5 points)



Près d'un intérimaire sur deux s'est vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice

QUESTION

Dans le cadre de vos différentes missions, au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé qu'une entreprise utilisatrice vous propose une autre forme de contrat ?



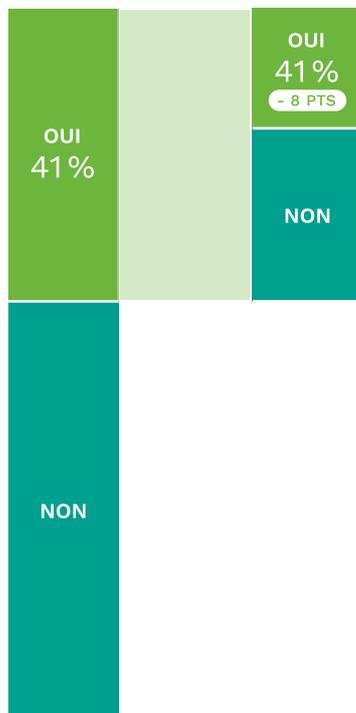
Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants
en 2023/2024
interrogés en mars 2025

Une entreprise
utilisatrice vous a
proposé une autre
forme de contrat

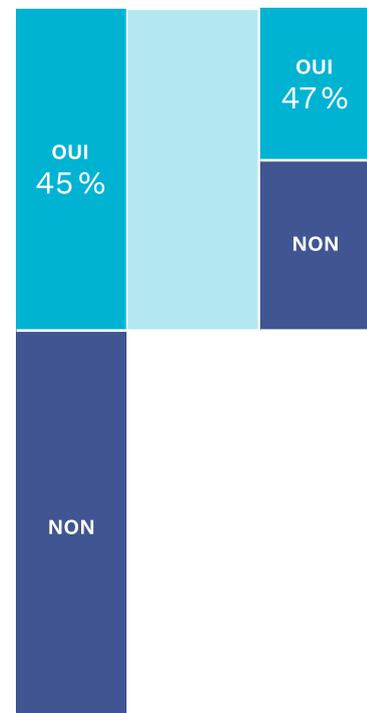
Vous avez refusé
cette proposition



Ensemble des intérimaires
de mars 2024
interrogés en mars 2025

Une entreprise
utilisatrice vous a
proposé une autre
forme de contrat

Vous avez refusé
cette proposition



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



Au cours de l'année écoulée, 41% des nouveaux entrants 2023/2024 se sont vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice : 29% un CDI, 18% un CDD, 8% un autre contrat (hors intérim) et 3% de passer sous statut auto-entrepreneur.

Sur l'ensemble des intérimaires, 45% ont eu une proposition.

41%

ont refusé cette proposition (-8 points par rapport à 2022)

Sur l'ensemble des intérimaires en missions en 2024, le taux de refus est un petit peu plus élevé (47%) mais reste stable.

Un peu moins d'un tiers des intérimaires s'est vu proposer d'autres formes de contrat par une agence d'emploi, notamment le CDI

QUESTION

Toujours au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé qu'une agence d'emploi vous propose...



Population →

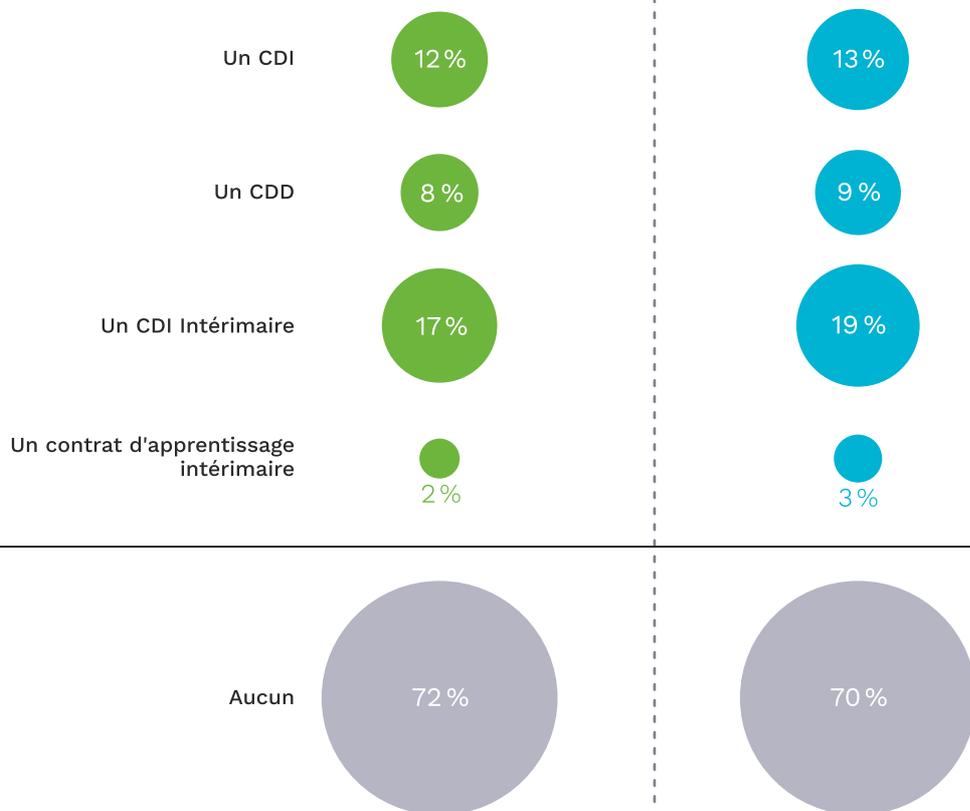
Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants
en 2023/2024
interrogés en mars 2025

Ensemble des intérimaires
de mars 2024
interrogés en mars 2025



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



28%

des nouveaux entrants 2023/2024 se sont vu proposer une autre forme de contrat par une agence d'emploi : 12% un CDI, 8% un CDD et 17% un CDI.

Peu de différence sur l'ensemble des intérimaires en mission en mars 2024 : 13% se sont vu proposer un CDI, 9% un CDD et 19% un CDI.

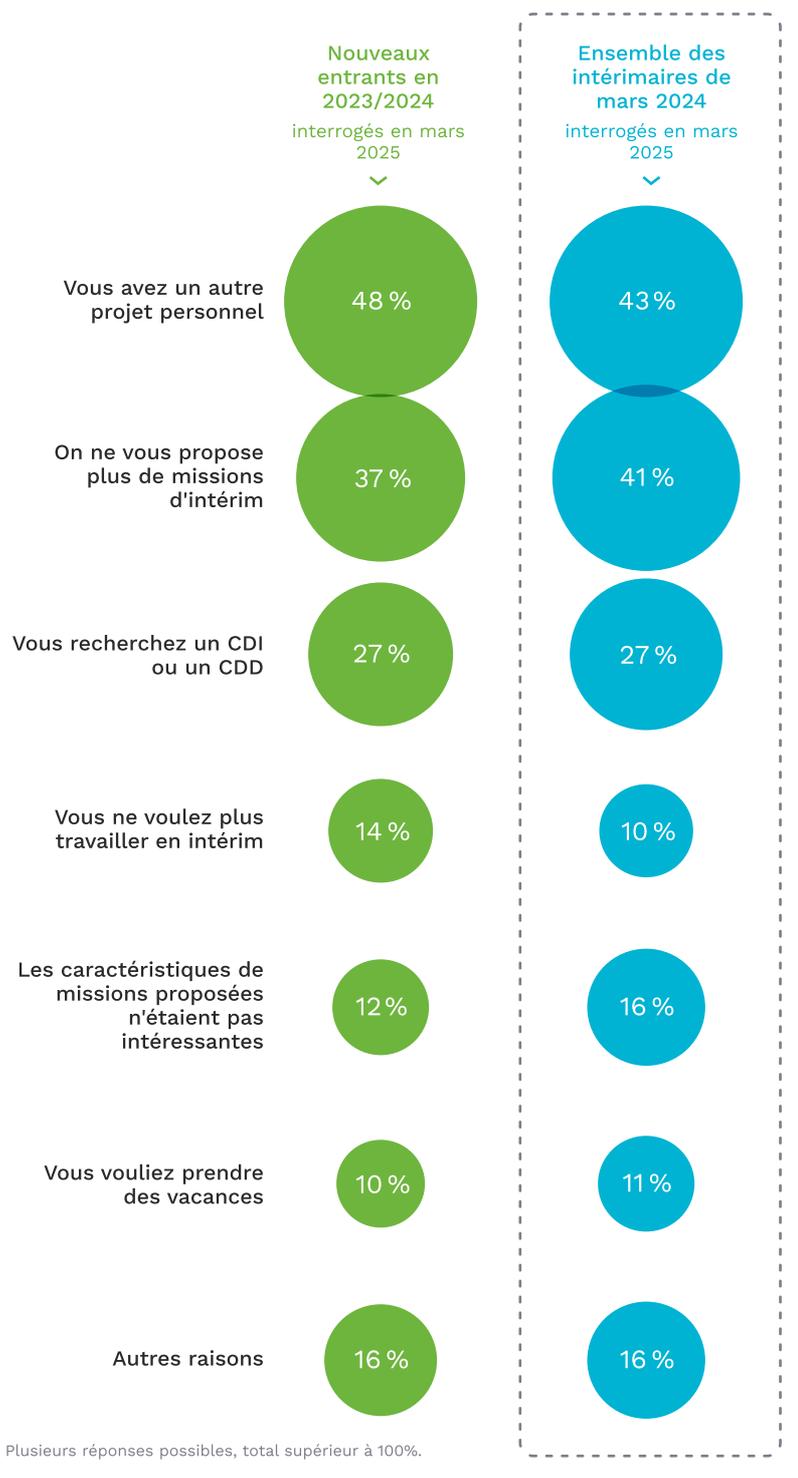
Si quitter l'intérim est majoritairement un choix (par la poursuite d'un autre projet), la proportion d'intérimaires invités à arrêter faute de mission est tout sauf marginale

QUESTION

Vous n'êtes plus intérimaire. Est-ce parce que...?

Population → Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Les nouveaux entrants 2023-2024 expliquent majoritairement leur départ de l'intérim par un choix personnel : la poursuite d'un autre projet (48%, +3 points).

Chez l'ensemble des intérimaires, le projet personnel l'emporte également cette année (43%, +5 points), suivis de très près par une raison subie : l'absence de proposition de missions d'intérim (41%).

L'absence de proposition de missions comme facteur de départ gagne du terrain chez les nouveaux entrants, pourtant fraîchement arrivés, et devient assez clairement la deuxième raison de départ (37%, +3 points).

Contact

contact@observatoire-interim-recrutement.fr

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

www.observatoire-interim-recrutement.fr

**OBSERVATOIRE DE
L'INTÉRIM ET
DU RECRUTEMENT**